

QUESTIONNAIRE DE L'ASSOCIATION TARZ HEOL dans le cadre de la campagne des élections municipales 2026 de Ploemeur

Le collectif « Faisons Ploemeur ensemble » qui présente une liste pour les élections municipales vous remercie pour votre sollicitation via ce questionnaire.

Au sein de nos réponses à chacune de vos questions ci-dessous, vous trouverez en gras les principaux axes thématiques qui nous tiennent à coeur et les moyens d'intervention que nous mettrons en place concrètement sont soulignés.

1. PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT :

Espaces verts, patrimoine végétal, végétalisation des espaces publics, artificialisation des sols, gestion de l'énergie (réduction des énergies fossiles)

Quelles sont vos propositions ?

Nous sommes hautement conscients de la responsabilité des élus pour préserver l'environnement sur le territoire et garantir un cadre de vie durable aux habitants et aux générations futures. Notre volonté politique sera très forte en la matière, en faisant du critère de **durabilité** une condition première de nos prises de décision dans tous les domaines de la Ville.

En dehors d'une volonté politique continue, le premier levier de préservation de l'environnement que nous souhaitons actionner est celui de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU).

Le PLU actuel date de 2013 (!!!) et est devenu largement obsolète, entre autre au regard de la Loi littoral (constructibilité dans les hameaux notamment). La majorité actuelle n'ayant pas été capable de proposer une révision valable en 2019 (avis défavorable rendu par la commission d'enquête dans le cadre de l'enquête publique), elle ne l'a adapté qu'au « coup par coup », essentiellement sur des projets spécifiques (Imerys, augmentation des hauteurs en centre-ville et à Lann-Bihoué). Entre temps, ce document d'urbanisme aurait dû prendre en compte la loi Climat et Résilience notamment par rapport à l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette ».

Parmi nos priorités, les zones urbaines doivent donner une place plus importante au **végétal**, à la **biodiversité** et donc aussi au **sol**. C'est indispensable pour garantir des espaces urbains vivables dans la perspective du dérèglement climatique et des événements météorologiques extrêmes qui l'accompagnent. La protection contre les îlots de chaleur, contre les couloirs de vent, contre le ruissellement et les inondations, en plus de l'absorption des gaz à effet de serre dans le sol et les plantes sont des enjeux majeurs de nos villes et seront renforcés dans les documents d'urbanisme.

Tout nouveau projet d'urbanisme sera ainsi encadré par des règles opposables strictes en matière de conservation des sols et de la végétation potentiellement présente. Des exigences de biodiversité plus riche et plus adaptée seront également inscrites. Une attention toute particulière sera portée à la qualité et à la profondeur de sol suffisant pour l'épanouissement des plantes. Bien trop de plantations sont vouées à l'échec aujourd'hui car un sol non adapté est prévu lors des travaux d'aménagement.

Les documents d'urbanisme intégreront des règles ambitieuses en terme de **respiration des sols** (coefficient de biotope par surface entre autres) afin **de stocker du carbone dans le sol et d'éviter le ruissellement de l'eau**. Aujourd'hui, trop de carbone se retrouve tantôt sous forme de gaz à effet de serre dans notre atmosphère, tantôt sous forme de vase dans des masses d'eau qui se comblent.

Ces ambitions se retrouveront également dans notre volonté d'améliorer le bâti existant, notamment celui construit récemment, laissant une place quasi hégémonique au béton et au goudron.

Toutes ces actions se feront en consultation avec les riverains lors de réunions de travail **participatives** et non pas seul dans un bureau ou lors de réunions de présentation verticales et descendantes.

Avec l'aide des citoyens, nous proposerons des paysages urbains adaptés à des besoins durables, des cadres de vie apaisés pour les enfants, les personnes âgées et pour toutes et tous. Nous ferons respirer les espaces densément habités et, en conséquence, proposerons des zones naturelles moins

impactées en aval. Pour aujourd'hui et pour les générations futures. Pour ici et maintenant ; demain et la planète.

Sur la question de **l'énergie**, le PLU peut là aussi être un outil puissant, notamment pour actionner le levier crucial de **l'efficacité** et donc de la **sobriété**, en encourageant l'isolation du bâti (efficacité énergétique des structures publiques et accompagnement des initiatives du logement privé). Comme nous souhaitons également anticiper ces enjeux en étant acteurs sur le marché du foncier, en tant que propriétaire foncier, la ville mettra en place des cahiers des charges strictes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Nous insisterons parallèlement sur la nécessité de réduire les besoins en énergie en faisant de l'éducation à l'écologie et à la sobriété/satiété une priorité et en encourageant les initiatives des acteurs locaux dans le domaine.

La **diversification des sources d'énergie** est également cruciale pour l'autonomie du territoire et nous serons vigilants pour la favoriser. Là encore, nous aurons la volonté politique d'encourager l'installation de savoir-faire dans la commune (manuel, artisanat, écohabitat, agroécologie, etc.), notamment en terme d'activité économique ou associative. Trop d'initiatives ont quitté le territoire en raison d'un manque de soutien de la Ville.

2. PRESERVER LES MILIEUX NATURELS :

La qualité de l'eau du robinet, la qualité de l'eau de mer, des rivières des étangs (problème des cyanobactéries), les pesticides, l'érosion du littoral, les marées vertes...

Quelles sont vos propositions ?

Il est important de noter que de nombreuses compétences territoriales en lien avec ces thématiques sont du ressort de **l'Agglomération** (eau du robinet, ScoT, exutoires – voir aussi la question 5 sur les déplacements). Nous tenons à ce propos à souligner que nous comptons être des acteurs très dynamiques au niveau du conseil d'Agglomération, nous ne nous contenterons pas d'y aller pour de la représentation politique. Il en sera de même au niveau du département (aménagement des routes départementales pour le ruissellement par exemple).

Il nous semble particulièrement important de lutter contre **l'envasement et les pollutions chimiques** et donc, en amont, contre le **ruissellement** (urbain et agricole). Favoriser le bocage et la biodiversité, ainsi que **reconstituer la matière organique dans les sols** (rétention de la terre, absorption de l'eau, filtration, diminution de l'usage des engrais et des pesticides) feront partie de nos priorités en la matière. Ainsi, en dehors des aspects relevés dans la question 1 concernant l'urbanisme, nous souhaitons par exemple mettre en place un comité agricole régulier pour à la fois être à l'écoute des besoins de nos agriculteurs qui contribuent à la souveraineté alimentaire de notre territoire et pouvoir avancer ensemble sur les thématiques environnementales dans l'intérêt de tous.

En terme de qualité des masses d'eau, nous serons également très vigilants sur la question des **étangs** (Ter et Lannénec) qui sont les masses d'eau les plus dégradées du bassin versant du Scorff. Des décisions seront prises par les services de l'Etat en 2027 : obligation de résultat d'atteindre une bonne qualité des eaux dans le cadre de la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 (DCE 2000, LEMA 2006, SDAGE Loire Bretagne, SAGE Scorff, CTMA du bassin versant du Ter).

Nous mettrons également en place une Commission sur l'Eau (avec des élus, des associations, des citoyens, des experts) afin de veiller à la bonne qualité des eaux **de la source au robinet et à la mer**. Il nous apparaît important que les citoyens soient partie prenante sur ce type de sujet (eau, alimentation, déplacements, services publics, etc.) afin d'encourager **l'engagement citoyen, la démocratie** et de favoriser l'acceptabilité des décisions. **L'éducation** à l'écologie mais aussi à la citoyenneté devra là aussi être un axe de travail à privilégier.

Encore une fois, notre volonté politique est de garantir un cadre de vie **durable** aux Ploemeuroises et Ploemeurois. Cela se traduira aussi par l'inscription de notre trait de côte dans les programmes publics d'accompagnement (liste de décret de la Loi Climat et Résilience, mise en place d'un

« Projet partenariat d'aménagement Recul du trait de cote ») afin de mettre en place une politique cohérente, mais aussi plus accessible financièrement, d'**adaptation au dérèglement climatique**.

Etes vous favorable au projet de thalassothérapie à Larmor Plage ?

Non. Il ne s'agit ni d'une activité durable environnementalement, économiquement ou socialement. Nous sommes pour la préservation des terres agricoles, contre l'étalement urbain, pour le respect de la Loi Littoral et pour la justice sociale et environnementale. Il s'agit d'un projet d'un temps dépassé. Son échelle et son implantation géographique sont de plus non viables économiquement. Il constituerait de plus une concurrence disproportionnée en moyens, qui nuirait aux autres activités d'accueil et de restauration plus petites qui participent à une **économie locale plus circulaire et donc plus vertueuse**. En tant qu'élus au Conseil d'Agglomération, nous pèserons de tout notre poids pour que ce type de projet ne voit pas le jour dans l'Agglomération. C'est un enjeu à la fois environnemental, économique et social.

3. SE NOURRIR A PLOEMEUR :

Préservation des terres agricoles et transition vers des modes de production durables et biologiques, progression vers une autonomie alimentaire, alimentation bio dans les cantines municipales

Quelles sont vos propositions ?

- En terme d'autonomie alimentaire, il est tout d'abord primordial d'**assurer la pérenité des exploitations agricoles** dans un contexte économique tendu. Le nombre d'agricultrices et d'agriculteurs a fortement baissé à Ploemeur comme ailleurs (moins de 20 exploitations actuellement) et les surfaces agricoles ont également diminué. Il nous semble nécessaire d'entretenir un lien plus fort avec les acteurs de l'agriculture pour soutenir leur activité résolument existentielle. Cela pourra se faire dans un cadre démocratique sain grâce à la création d'une commission agricole régulière et participative, comme précédemment évoqué (2ème paragraphe de la question 2). Le monde agricole nous fait vivre en produisant les calories qui nous nourrissent. Nous avons d'ailleurs la volonté forte de **mettre en valeur le travail des agricultrices et des agriculteurs auprès du public**.

L'un des leviers prioritaires pour protéger notre agriculture est par ailleurs concrètement de **préserver les surfaces agricoles** lors de la révision des documents d'urbanisme. La Ville refusera également les permis de construire ou d'aménager qui ne s'inscriraient pas dans ces principes de durabilité (traduits dans les Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme). Nous sommes par exemple favorables à la nécessaire loi « Zéro Artificialisation Nette », contrairement à d'autres.

- Nous avons également la volonté forte d'accompagner l'**agriculture vivrière locale** et la **transition vers des pratiques durables**. Notre ambition et notre responsabilité est d'améliorer l'autonomie alimentaire du territoire, d'autant plus dans le climat géopolitique instable actuel.

Comme évoqué en fin de question 1, nous souhaitons être acteurs sur le marché du foncier et ne pas laisser une logique ultralibérale dicter sa loi court-termiste, comme c'est le cas actuellement. En tant que propriétaire foncier, la ville pourra mettre en place des clauses dans les baux agricoles pour favoriser les pratiques durables et la production vivrière locale sur les terrains publics.

Prendre soin de la fertilité des sols, de leur vie, gestion de l'eau, promouvoir une agriculture efficace énergétiquement, etc., autant d'aspects absolument cruciaux qui pourront également être abordés **de manière posée et dans une optique de transition respectueuse** lors des commissions agricoles. Sur le dernier point de l'efficacité énergétique, il faut savoir que nous sommes passé d'une agriculture qui produisait en moyenne 2,3 calories alimentaires pour 1 calorie d'énergie investie dans le travail au champ (à la moitié du XXème siècle) à une agriculture qui aujourd'hui nécessite en moyenne 7 calories (essence et énergie pour travail du sol, recours à l'industrie des engrais et pesticides de synthèse, etc.) pour en produire 1. Ceci explique une partie des externalités

environnementales de notre mode de développement fondé sur une théorie économique doctrinale. Il existe des solutions en agriculture puisque les avancées des pratiques agroécologiques peuvent nous aider à passer de 1 calorie investie à 7 calories récoltées.

Afin de soutenir à la fois nos agriculteurs locaux, une agriculture vertueuse et de proposer une alimentation de qualité pour la commune, il est d'autre part crucial de s'assurer que la cuisine centrale municipale Ty Lipous s'approvisionne de la manière la plus cohérente possible.

Nous mettrons pour cela en place des clauses très spécifiques dans les appels d'offre afin de favoriser au maximum les achats vers l'agriculture ultra-locale ou/et biologique.

Nous souhaitons également mettre en place une commission participative sur l'alimentation, réunissant des citoyens, des associations concernées, des professionnels et des élus afin de **contribuer continuellement à l'amélioration** de mesures plus durables (comme celles évoquées ci-dessus) en rapport avec la thématique large de l'alimentation dans la commune et au niveau de l'Agglomération.

4. SE LOGER A PLOEMEUR :

En cas de révision probable du PLU, quelles sont vos priorités en matière d'urbanisme ?

Etes-vous favorable au PLUi ?

Au-delà de la mise en conformité légale du PLU (voir question 1), notre volonté est de réorienter le développement de la commune, plutôt que de laisser l'urbanisation spontanée engendrer des formes urbaines massives, mal acceptées par la population et non durables (cf question 1).

Nous ne souhaitons pas mettre pour autant la commune « sous cloche » car il existe des besoins en logements non satisfaits et une nécessité pour la commune de diversifier et dynamiser sa population.

Le plan local d'urbanisme est à ce titre le bon outil (en complément d'une politique foncière active) afin :

- de préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers de l'urbanisation qui a pu ces dernières années les affecter (exemple : lotissement de Kerdroual, Rorh Mez à Kerpape), notamment en privilégiant la réutilisation des logements existants (régulation des locations touristiques, optimisation de l'occupation des logements sous-occupés sur la base d'une démarche à engager avec les propriétaires volontaires)
- identifier les secteurs en renouvellement urbain dans lesquels des programmes de logements spécifiques (à destination des bailleurs sociaux ainsi que des organismes de foncier solidaires pour de l'accession à la propriété non spéculative) doivent être entrepris pour pouvoir loger les salariés, les jeunes, les couples avec enfants et les personnes âgées et à mobilité réduite en difficulté devant l'évolution du marché de l'immobilier à Ploemeur en raison de choix politiques en particulier
- se prémunir des opérations spéculatives en renouvellement urbain qui ont pu dégrader le patrimoine architectural, urbain et paysager (exemple : secteur de Kerdroual entre Océanis et la rue Jean-Moulin, axes rue de Larmor et Boulevard Mitterrand)

Quant à la possibilité de transfert à l'intercommunalité du plan local d'urbanisme, même s'il peut permettre de mieux mutualiser les enjeux à cet échelon, il n'est en l'état pas souhaitable pour plusieurs raisons :

- le fonctionnement de l'intercommunalité n'est pas à ce jour suffisamment démocratique puisque les citoyens n'élisent pas directement leurs délégués à l'intercommunalité, ne garantissant donc pas que les priorités des élus de la commune seront portées à cet échelon
- les documents cadres déjà existants de l'intercommunalité peuvent permettre de couvrir un large spectre de questions dont les enjeux sont à mutualiser au niveau intercommunal (Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Mobilités, Programme Local de l'Habitat, etc.)
- le temps de réalisation d'un document d'urbanisme intercommunal est beaucoup plus long que pour la réalisation du même exercice à l'échelle communale (le temps que les élus intercommunaux

aboutissent à un consensus qui ne sera qu'un « plus petit dénominateur commun » donc potentiellement peu ambitieux par rapport aux options que nous pouvons envisager à l'échelle communale). Or, au regard des besoins en logements ci-dessus rappelés et de l'obsolescence du document d'urbanisme actuel, la commune ne peut attendre aussi longtemps pour si peu d'ambition.

5. SE DEPLACER A PLOEMEUR :

Place des voitures, place des vélos, place des piétons, (quelles infrastructures ?) transports en commun et gratuité partielle ou totale, desserte des hameaux, co-voiturage ...
Quelles sont vos propositions ?

La question des déplacements doit être abordée de manière globale. Dire juste qu'il faut faciliter les déplacements serait simpliste et quelque part populiste. Il est nécessaire à la fois de **réduire le recours aux déplacements non nécessaires en matière d'urbanisme** (pouvoir habiter à proximité de services et du travail, donc avoir une politique d'accessibilité des services et du dynamisme économique) et d'**améliorer le transport collectif** (public et covoiturage) et **les mobilités douces** (infrastructures de parking relais périphériques et de continuités de voies douces).

- Nous souhaitons étudier la faisabilité de la mise en place de navettes municipales pour les trajets intra-communaux dans le cadre d'une commission participative sur les mobilités.

- Nous avons la **volonté tenace d'être acteurs au Conseil d'Agglomération** pour aller à la fois vers l'amélioration des services et la gratuité progressive des transports publics. Dans ce sens et pour faire des économies, il nous semble essentiel de revenir en régie publique et non plus en délégation privée de service public via « Izilo ».

- Un schéma directeur cyclable cohérent doit être mis en place urgemment pour encourager les **déplacements à vélo**. Une attention toute particulière doit être apportée à l'**autonomie de déplacement des enfants** à vélo (accès aux écoles, ronds-points, continuités cyclables, etc.) ! La situation actuelle est simplement irresponsable en terme de **sécurité** et indigne pour les jeunes ploemeurois.

- Nous avons l'ambition **de sécuriser, d'apaiser et de revitaliser** (et oui, tout cela est compatible !) le début de la rue Saint-Bieuzy en la rendant piétonne.

- Nous souhaitons expérimenter des journées piétonnes pour le centre ville (zone du marché).

6. PARTICIPER A LA VIE LOCALE A PLOEMEUR :

Soutien aux initiatives locales, citoyennes et associations dans le domaine de l'environnement...

Quelles sont vos propositions ?

La principale ambition de notre collectif est d'**associer les habitants, favoriser le tissu social et les dynamiques collectives. Le milieu associatif et la vie locale sont ainsi au coeur de notre projet.**

D'une manière générale, devant les difficultés financières rencontrées par le milieu associatif en général, il ne s'agit pas pour nous de rester dans le discours de la mairie actuelle de « maintenir » les subventions en les gardant tout simplement fixes mais d'indexer l'évolution des subventions à l'inflation afin de soutenir véritablement nos associations et le tissu social **en s'ancrant dans le contexte sociétal**.

D'une manière plus spécifique sur la **thématique environnementale, l'écologie** étant la science qui étudie les interactions entre les êtres vivants, il suffit de reprendre notre deuxième phrase de cette section pour traduire que cette thématique est « au coeur de notre projet » ! Contribuer à l'éducation populaire sur ces enjeux environnementaux nous semble ainsi essentielle. L'importance de ces enjeux devient tel à notre époque que la Ville aura tout particulièrement besoin des associations qui œuvrent dans ses champs d'action.